



COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE DEPARTEMENTALE PETANQUE UFOLEP 87

L'activité pétanque UFOLEP 87 est gérée par une Commission Technique et Sportive Départementale Pétanque (CTSDP 87),

Objet

La CTSDP 87 est garante du respect de l'éthique et de la bonne application du règlement. Son rôle principal est de veiller au bon déroulement de l'activité tout au long de la saison. Elle est l'unique correspondant des Clubs auprès du délégué départemental et du CD 87. Ses membres travaillent dans l'intérêt général de l'UFOLEP 87 d'une part, des associations affiliées à l'UFOLEP 87 d'autre part.

Missions

- d'élaborer et étudier toutes les réformes, projets, statuts et règlements concernant l'activité pétanque de l'UFOLEP 87 et notamment les vœux et questions diverses émanant des associations affiliées
- de réfléchir aux diverses évolutions à apporter à l'activité et formuler toutes propositions et suggestions
- traiter les questions des associations affiliées à l'UFOLEP 87
- assurer différentes formations telles : « Table de marque » et « Gestion Concours »
- présenter, lors de la réunion annuelle des Présidents, le bilan de la saison écoulée
- animer et gérer les différentes Commissions (arbitrage, jeunes ...) intégrées à la CTSDP 87
- siéger en Commission de discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves départementales, régionales, interrégionales, nationales relatives à des licenciés UFOLEP 87

Organisation

La CTSDP 87 se compose :

3 Membres de droit	5 Membres désignés
Président du CD UFOLEP 87 Délégué (e) départemental UFOLEP Représentant du Conseil d'Administration de l'UFOLEP 87	Membres au moins, issus d'associations différentes, choisis en raison de leurs compétences d'ordre technique, juridique et déontologique. Les membres sont désignés pour une durée de 4 ans.

Attributions

La CTSDP 87 exerce ses attributions selon les types d'épreuves.

➤ **Concours départementaux**

Etablir le calendrier annuel des compétitions « pétanque » selon les demandes des associations affiliées

Désigner, jusqu'aux championnats départementaux, un représentant chargé de vérifier les licences à l'inscription, valider la participation des joueurs à ce concours et contresigner les feuilles d'engagement

Suivre, tenir à jour et renseigner les Clubs sur la situation des joueurs dans le Challenge de la Haute-Vienne

Valider les règlementations particulières

➤ **Championnats départementaux, Rencontres associations et Inter-Clubs**

Attribuer, selon les demandes, l'organisation des championnats départementaux, la rencontre associations et la rencontre Interclubs

Vérifier la conformité, notamment le nombre de concours prévus, lors des inscriptions aux différents championnats

Étudier les éventuelles demandes de dérogation relatives à l'insuffisance de concours validé pour la participation à un championnat départemental

Procéder au tirage au sort initial des rencontres de championnats.

Autoriser le remplacement d'un joueur ayant signalé son absence

Valider les règlementations particulières

➤ **Championnat National**

Définir par catégorie et selon le quota attribué par la Commission Sportive National le nombre d'équipe à qualifier pour le département de la Haute-Vienne

Désigner le représentant chargé d'accompagner les équipes qualifiées

Réattribuer, si nécessaire, les places d'équipes ayant déclaré forfait

Valider et transmettre à la délégation départementale les feuilles de demande de remboursement de frais

➤ **Régional et / ou Interrégional**

Désigner, lorsque ces épreuves se déroulent sur le département de la Haute-Vienne, le représentant chargé d'assister, au siège du club organisateur, au tirage au sort initial des rencontres.